VILLE D'APT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1 juin 2021 16 heures 30

-:-:-:-:-:-:-:-

CR/AS

N° 002714

Service des Sports

Tarifs des droits d'entrée à la piscine du lycée pour l'année 2021

Affiché le :

Lundi 7 juin 2021

Le mardi 1 juin 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 mai 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION: Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENT: M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

VOTES POUR: 32

VOTES CONTRE: 0

ABSTENTION(S): 0

Vu, la délibération n° 002700 en date du 20 avril 2021 relative à la convention d'objectifs et de moyens pour les années 2021 et 2022 entre la Ville d'Apt et la MJC d'Apt ;

Considérant, que cette convention redéfinie les missions et les conditions de soutien de la ville dans le but de rendre le service public plus efficient, améliorer la gestion et la transparence de la MJC;

Considérant, que la MJC jusqu'alors encaissait tous les droits d'entrées de la piscine du lycée payés par ses usagers et que cette mission ne fait l'objet d'aucune délégation de service public dûment formalisée.

Considérant, que la ville supporte exclusivement les frais financiers (loyer piscine versé à la Région Sud 15.423 € par an) et la charge en personnel (maîtres Nageurs Sauveteurs employés par la commune) pour assurer ce service auprès des usagers.

Considérant, que la collectivité détient les compétentes et les moyens exclusifs pour la reprise de la gestion de ces activités nautiques à la piscine du lycée dès la rentrée de septembre.

Considérant, que l'objectif est de répondre au mieux aux attentes et besoins des usagers en élargissant les horaires et l'offre qui seront adaptés à l'issue d'un sondage qui sera réalisé auprès du public durant l'année 2021/2022.

Considérant, qu'il convient d'appliquer les tarifs des droits d'entrée sur la base des tarifs pratiqués dans les autres communes du département et cela en fonction de son lieu de domiciliation.

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20210601-2714-DE Date de télétransmission : 07/06/2021 Date de réception préfecture : 07/06/2021

Considérant, que les cartes de dix entrées et abonnement annuel proposés seront valables aussi bien à la piscine de Viton que celle du lycée assurant ainsi la continuité des activités pour le public sans interruption durant l'année.

Il est proposé au conseil municipal les tarifs suivants :

TARIFS 2021	PISCINE COUVERTE DU LYCEE		ESPACE AQUATIQUE DE PLEIN AIR VITON
	Aptésiens	Non Aptésiens (+50%)	Rappel des tarifs 2021 tout public (cf. décision n°1003 du 13.01.2021)
Entrée piscine - 16 ans	2,00 €	3,00 €	2,00 €
Entrée piscine + 16 ans	3,00 €	4,50 €	3,00 €
Carte 10 entrées - 16 ans	18,00 €	27,00 €	18,00 €
Carte 10 entrées + 16 ans	27,00 €	40,50 €	27,00 €
Abonnement annuel - 16 ans (accès aux 2 espaces aquatiques) valable de janvier à décembre.	180,00 €	270,00 €	
Abonnement annuel + 16 ans (accès aux 2 espaces aquatiques) valable de janvier à décembre	240,00 €	360,00 €	
AQUAGYM inscription par semestre (cours 1h/semaine)	140,00 €	210,00 €	
GRATUITÉS PISCINE LYCEE			

Enfants - 5 ans

Associations natation, triathlon, plongée, COS sur les créneaux attribués

LE CONSEIL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve, les tarifs des droits d'entrée à la piscine du lycée susmentionnés pour l'année 2021.

Autorise, Madame le Maire à faire appliquer lesdits tarifs.

POUR EXTRAIT CONFORM

LE MAIRE Dominique SANT

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20210601-2714-DE Date de télétransmission : 07/06/2021 Date de réception préfecture : 07/06/2021